

Conseil d'administration

Séance du 18 octobre 2022

Délibération n° 2022-12

Remplacement d'une membre de la commission des interventions et de la commission des finances et de l'audit

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-02 du conseil d'administration de l'OFB du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-03 du conseil d'administration de l'OFB du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des finances et de l'audit » ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

Mme Constance Bouquet est nommée membre suppléante de la commission des interventions, en tant que représentante du 2^{ème} collège, en remplacement de Mme Danielle Chenavier.

ARTICLE 2 :

Mme Constance Bouquet est nommée membre suppléante de la commission des finances et de l'audit, en tant que représentante du 2^{ème} collège, en remplacement de Mme Danielle Chenavier.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,



Pierre DUBREUIL

La Présidente
du Conseil d'administration,



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO